



Département de la Martinique
République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

Mairie de Rivière-Salée
Rue du Morne Costet
Laugier
97215 Rivière-Salée
Martinique

Tél. : 05 96 68 01 90
Fax : 05 96 68 21 71

**Direction générale
des services**
Tél. : 05 96 68 79 33
Fax : 05 96 68 21 71

V/réf. :
N/réf. : DGS/2020/DC/MB

**Objet : Écoles maternelles
et élémentaires**

Daniel Certain
Directeur général des services

Affaire suivie par
Claude MANDON
DRH

Horaires d'ouverture
de la mairie de Rivière-Salée
Lundi et jeudi
de 7h00 à 13h00 et
de 14h30 à 17h00
Mardi, mercredi et vendredi
de 7h00 à 13h00

ATTESTATION

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE RIVIÈRE-SALÉE

Après avoir examiné l'ensemble des conditions prescrites par le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse pour la réouverture des écoles maternelles et élémentaires à l'occasion du déconfinement des populations le 11 mai 2020 ;

Considérant les points de vigilance suivants nécessités par la crise sanitaire Covid-19 :

- Accueil des élèves, aménagement des salles de classe, gestion de la circulation des élèves, organisation des récréations, nettoyage et désinfection des locaux, dimensionnement et équipement des sanitaires, gestion de la restauration (demi-pension), gestion de l'animation périscolaire et de l'interclasse ;

Considérant que la situation sanitaire est dégradée du fait des restrictions de distribution de l'eau potable sur le territoire communal ;

Considérant que la totalité des obligations sanitaires ne peut actuellement être mise en œuvre et respectée, que la sécurité sanitaire ne peut être garantie aux usagers des écoles de la commune (élèves, enseignants, personnels municipaux) ;

A DÉCIDÉ :

Les écoles maternelles et élémentaires placées sous la responsabilité du maire demeurent fermées jusqu'à nouvel ordre.

Écoles : Maternelle Grand-bourg, Maternelle Petit-Bourg (Adélaïde Lechallier), Élémentaire Mixte A, Élémentaire Mixte B, Élémentaire Petit-Bourg, Élémentaire Thoraille, Élémentaire Desmarinières, Élémentaire Fond Masson

**

La présente attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit par les parents des élèves concernés par cette fermeture contrainte.

Fait à Rivière-Salée, le 11 mai 2020

Le Maire,



André Lesueur